

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de la Santé
Direction de la santé et de la population de la wilaya de Blida
Etablissement Hospitalier Spécialisé en Lutte Contre le Cancer de Blida

Avis d'attribution provisoire

NIF : 40801600000905300010

Conformément aux dispositions de l'article 46 de la Loi n° 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et de l'article 65 du décret présidentiel N°247/15 du :16/09/2015 , portant réglementation des marchés publics, l'établissement hospitalier spécialisé en lutte contre le cancer de Blida informe tous les soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre ouvert avec exigence des capacités minimales 10/2026 relatif **au suivi pour la réalisation d'un service de médecine nucléaire, ira thérapie et pet scan au CAC Blida** , que l'évaluation des offres a donné les résultats indiqués dans le tableau ci-dessous

N° d'ordre selon le registre AD HOC	Le soumissionnaire	NIF	Note technique	Note financière	Montant de soumission	Montant après correction
04	BET MELLAH ABDERRAZAK	17702010047612802680	48	Moins disant	20 900 000.00 DA	/

Les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres technique et financière doivent se rapprocher de nos services, au plus tard trois (3) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché, pour leur communiquer ces résultats, par écrit. Ils peuvent introduire un recours, auprès de la commission des marchés compétente dans les dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché, dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public, la presse ou le portail des marchés publics. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.